

GLENCORE– FONDERIE HORNE

COMPTE RENDU – RENCONTRE RÉGULIÈRE

INFORMATIONS SUR LA RENCONTRE			
DATE	23 septembre 2020		
HEURE	19 h 00 – 21 h 20		
ENDROIT	Vidéoconférence - Zoom		
PARTICIPANTS	Voir Annexe I		
OBJECTIFS	<input type="checkbox"/> Présenter les mesures d’urgence AGIR et le nouveau périmètre de sécurité <input type="checkbox"/> Présenter la réglementation applicable sur les sols contaminés (MELCC)		
SUJETS DISCUTÉS	<table border="0"> <tr> <td style="vertical-align: top;"> <ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de bienvenue et bonnes pratiques pour les rencontres virtuelles 2. Approbations 3. Suivis 4. Présentation des mesures d’urgence AGIR (Fonderie) </td> <td style="vertical-align: top; padding-left: 20px;"> <ol style="list-style-type: none"> 5. Présentation de la réglementation applicable sur les sols contaminés (MELCC) 6. Calendrier - Planification des prochaines rencontres 7. Varia </td> </tr> </table>	<ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de bienvenue et bonnes pratiques pour les rencontres virtuelles 2. Approbations 3. Suivis 4. Présentation des mesures d’urgence AGIR (Fonderie) 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Présentation de la réglementation applicable sur les sols contaminés (MELCC) 6. Calendrier - Planification des prochaines rencontres 7. Varia
<ol style="list-style-type: none"> 1. Mot de bienvenue et bonnes pratiques pour les rencontres virtuelles 2. Approbations 3. Suivis 4. Présentation des mesures d’urgence AGIR (Fonderie) 	<ol style="list-style-type: none"> 5. Présentation de la réglementation applicable sur les sols contaminés (MELCC) 6. Calendrier - Planification des prochaines rencontres 7. Varia 		

NOTE D’INTRODUCTION

Transfert Environnement et Société (ci-après Transfert) a été mandaté par la Fonderie Horne (ci-après Fonderie) pour assurer l’animation et la facilitation des échanges ainsi que la prise de notes de la rencontre faisant l’objet du présent compte rendu, à titre de tiers indépendant. Ce document n’est pas un verbatim, mais rapporte les principaux éléments des échanges tenus. La vulgarisation scientifique, la transparence et la rigueur sont les principes qui ont guidé l’élaboration du présent document.

Le compte rendu est validé par les membres du comité avant d’être rendu public, de façon à s’assurer que le document traduise avec justesse la nature des informations présentées et des échanges tenus lors de la rencontre. Le présent compte rendu se veut non-nominatif pour les membres afin de préserver leur liberté de parole. Les interventions ont été consignées dans la section durant laquelle elles ont été adressées.

DÉROULEMENT DE LA RENCONTRE

1. MOT DE BIENVENUE ET BONNES PRATIQUES POUR LES RENCONTRES VIRTUELLES

M. Grondin de Transfert souhaite la bienvenue à tous les participants (voir Annexe I) et les remercie de leur présence à la rencontre, dans sa forme virtuelle. Il fait un court rappel des fonctionnalités de Zoom.

2. APPROBATIONS

Ordre du jour

M. Grondin présente l'ordre du jour proposé, qui est approuvé par les membres.

Compte rendu

M. Grondin mentionne que des commentaires ont été reçus et intégrés au compte rendu de la dernière rencontre envoyé en juillet. Une autre correction doit être ajoutée au compte rendu à l'effet que la Fonderie devait se renseigner et revenir au Comité au sujet de la dispersion des poussières, afin d'identifier jusqu'où elles peuvent se rendre. Le compte rendu est adopté sous réserve de cette correction.

3. SUIVIS

Deux départs du Comité

M. Grondin mentionne qu'il y a deux départs du Comité. Mme Marylin Aubin a quitté le CPE La Ribambelle et son remplacement par une nouvelle représentante devait être discuté au conseil d'administration du CPE. Un suivi auprès de l'organisation sera effectué par Transfert. Mme Valérie Rancourt, représentante citoyenne a signifié ne plus avoir la disponibilité pour siéger au Comité. Le site Internet du Comité sera modifié conséquemment.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 1	
Combien sommes-nous de membres citoyens ce soir? Je me questionne sur ce qui cause l'absence des gens qui résident dans le quartier Notre-Dame. Il importe que les gens qui résident dans le quartier, et non pas seulement y travaillent ou possèdent un commerce, soient présents au Comité. Il y a une connotation différente. Il ne faudrait pas que ce genre de situation où plusieurs membres citoyens manquent, se répète.	M. Grondin mentionne que pour cette rencontre, il y a plusieurs explications. Un des membres citoyens n'est pas à l'aise en rencontre virtuelle, tandis qu'un autre membre a eu un empêchement de dernière minute et un autre devrait se joindre en retard. Il ajoute que d'autres personnes présentes habitent également dans le quartier. Il explique finalement que la réunion ne peut pas être annulée quand le quorum est atteint lorsque les membres ont confirmé qu'ils seraient présents.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	L'idée d'avoir un quorum spécifique pour les rencontres en ligne est soulevée.

Visite de la Fonderie

M. Grondin mentionne qu'il est impossible pour le moment d'envisager une visite de la Fonderie, en personne ou en formule virtuelle. En attendant, des vidéos corporatives permettant de voir les opérations ont été ajoutées sur le site internet dans la section « Liens utiles ».

Zone de transition et stationnement écoresponsable

De la documentation sur les stationnements écoresponsables a été transmise par le CREAT aux responsables de la Fonderie pour le projet de la zone de transition. M. Roy-Rouleau l'a transmise aux personnes responsables du projet. Il en profite pour faire la mise à jour sur la zone de transition puisque des travaux de caractérisation des sols vont débiter au niveau de la fonderie. À partir du mois d'octobre, il y aura démolition de deux autres maisons. Tout le béton sera concassé à l'extérieur de la ville. Des publications sur la page Facebook de la Fonderie ont été et seront faites en ce sens.

Plan d'action

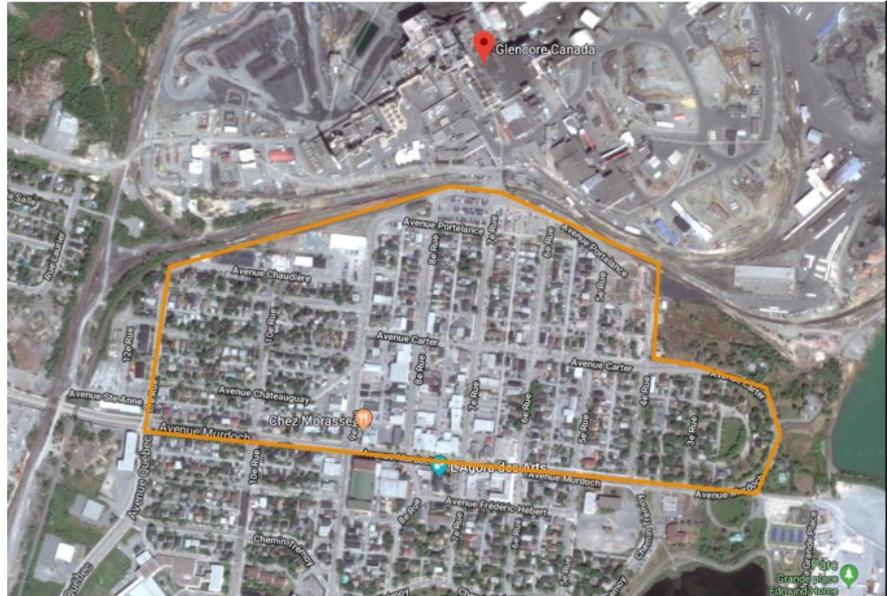
M. Pierre-Philippe Dupont mentionne que la Fonderie est toujours en attente d'un retour du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après « MELCC ») sur le plan d'action, mais que sa mise en œuvre se poursuit comme prévu dans la mesure où la situation sanitaire le permet. Les travaux du projet Velox ont repris. Un des deux projets faisant partie de la mise à jour du plan en ce qui a trait à la capture et au traitement de gaz sur les événements de toit est en pilotage. Il sera en pilotage pour deux ou trois mois puisqu'il s'agit d'une nouvelle technique que la Fonderie vise à implanter. L'installation des équipements a été réalisée la semaine dernière.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 2	
La caractérisation des sources d'émission devait se faire au courant de l'été. Est-ce que la pandémie a été un frein dans le cas de cette action?	M. Dupont répond que la caractérisation des sources d'émission s'est terminée la journée même. Sous la responsabilité de la firme Consulair, spécialisée dans ce domaine, il y a eu un échantillonnage au toit durant trois jours et trois nuits. Cette action progresse bien.

4. PRÉSENTATION DES MESURES D'URGENCE (AGIR)

M. François Bossé, Surintendant à la Fonderie, présente les mesures d'urgence. Il s'est occupé pendant plusieurs années de la santé et sécurité au travail ainsi que des mesures d'urgence à la Fonderie. La présentation figure à l'annexe II.

Après avoir présenté le risque de fuite de SO₂ et SO₃ de l'usine d'acide sulfurique de la Fonderie, les contrôles, le fonctionnement de la sirène d'avertissement ainsi que les consignes AGIR, le nouveau périmètre de sécurité, issu d'une nouvelle modélisation, est présenté aux membres du comité.



Une des recommandations émises en cours de présentation est de s'assurer, pour les citoyens, d'être inscrits au système automatisé de messages (SAM) de la Ville de Rouyn-Noranda, surtout pour les personnes possédant un cellulaire. La Ville de Rouyn-Noranda a mis en place ce SAM pour joindre les citoyens lors d'une situation d'urgence, comme une fuite de SO₂ ou de SO₃, par exemple. Lorsque les événements le requièrent, un message téléphonique enregistré est acheminé aux citoyens figurant sur la liste d'appels de la municipalité. En cas d'absence, le système laisse un message sur la boîte vocale. Voici le lien pour s'inscrire ou valider les informations de contact : <http://www.ville.rouyn-noranda.qc.ca/fr/page/systeme-automatise-de-messages/>.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<p>Q & I 3</p>	
<p>Quand ces mesures ont été implantées il y a environ une trentaine d'années, il y a eu une grande campagne AGIR dans laquelle j'ai été impliquée. Ce genre de campagne devrait être réalisée plus fréquemment puisque les populations changent dans les quartiers aux cinq à dix ans. Aussi, de nouvelles connaissances ou informations viennent bonifier l'approche AGIR.</p>	<p>Les représentants de la Fonderie Horne admettent qu'ils ont tardé avant de refaire une campagne de communication AGIR et qu'ils ont pris pour acquis que les effets duraient dans le temps.</p> <p>Plusieurs points intéressent les représentants au niveau de la communication. Désormais, la communication doit être durable et des campagnes plus fréquentes seront réalisées.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<p>Dans les moyens que vous souhaitez utiliser, vous faites référence aux journaux. Je crois qu'une feuille (en anglais et en français) dans les boîtes à lettres serait plus efficace que les journaux. C'est un moyen qui rejoint tout le monde, dont les personnes qui ne lisent pas les journaux. Il faut penser à tous les publics, par exemple les analphabètes, et produire une communication très illustrée. Il en va de même pour le public qui n'est pas à l'aise avec internet et les différents outils virtuels. Une communication dans la boîte à lettres demeure simple, sûre et accessible.</p>	<p>M. Roy-Rouleau mentionne que des outils tels qu'une trousse d'accueil pour les nouveaux résidents du quartier et un aimant pour le frigo seront utilisés. Certains bons coups de la première campagne ont été conservés. Il mentionne aussi que pour contrer certaines des problématiques évoquées, l'équipe de la Fonderie a planifié une tournée de porte-à-porte. La situation sanitaire pourrait faire en sorte de revisiter le concept, mais pour le moment, la tournée est toujours prévue et la trousse d'information sera donc directement distribuée aux résidents du quartier, ou laissée à la porte si les occupants n'y sont pas au moment de la visite.</p>
Q & I 4	
<p>Quels sont les paramètres qui sont intégrés dans la délimitation du nouveau périmètre de sécurité? Parle-t-on par exemple de durée de la fuite, <u>de son ampleur</u>?</p> <p>Existe-t-il un seuil à ne pas dépasser en termes de toxicité et d'effets sur la santé?</p> <p>Qu'est-ce qui fait en sorte que d'un côté du périmètre, le risque est présent et que, par exemple, juste au sud de la Murdoch, le risque n'existe plus?</p> <p>Avez-vous analysé l'éloignement, <u>la portée maximale</u> des gaz dans l'atmosphère?</p>	<p>M. Bossé précise que pour les effets à la santé, la Fonderie s'est basée sur les lignes directrices en la matière (« Emergency Response Planning Guidelines (ERPG) »). Elles précisent les effets à court terme, à moyen terme, permanents ou pouvant entraîner la mort. Les valeurs ERPG utilisées se définissent par des effets à la santé qui n'empêcheraient normalement pas une personne de prendre action pour se protéger¹.</p> <p>M. Bossé explique que la modélisation et le scénario utilisés pour établir le périmètre sont très conservateurs, c'est-à-dire que les effets sont contenus avant le périmètre comme tel. Toutes les pires situations ont été additionnées dans la simulation pour résulter sur le pire scénario possible. Il donne l'exemple que les concentrations maximales obtenues par le modèle sont mises en relation avec les pires conditions météorologiques (sur les données des cinq dernières années) et que les conséquences sont considérées dans tous les axes du périmètre, et pas seulement par exemple dans la direction des vents. Dans une situation réelle, il y aurait un panache dans une direction et n'ont pas dans tous</p>

¹ La définition des valeurs ERPG-2 dont il est question dans la réponse, est la suivante : « Concentration maximale d'une substance dangereuse dans l'air sous laquelle presque tous les individus peuvent être exposés jusqu'à une heure sans qu'il y ait d'effets sérieux ou irréversibles sur la santé ou sans qu'ils éprouvent des symptômes qui pourraient les empêcher de se protéger. » Guide toxicologique pour les urgences en santé environnementale de l'INSPQ.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	<p>les sens. Un tel scénario se produit rapidement, en l'espace de 5 à 10 minutes, le nuage ou le panache se crée, se déplace à la vitesse des vents, puis se disperse et se dilue.</p> <p>M. Bossé explique que le périmètre établi considère des valeurs ERPG précises, ce qui pourrait vouloir dire qu'un individu asthmatique chronique de l'autre côté du périmètre pourrait potentiellement faire une crise d'asthme à la suite d'une fuite.</p> <p>M. Bossé rappelle que ce type d'incident est très peu probable et qu'aucune fuite de ce genre ne s'est produite dans le passé.</p>
Q & I 5	
<p>J'avais participé à l'élaboration des premiers scénarios avec la technologie Aloha. Les scénarios sont valables, mais en faisant des simulations, on se rend compte de multiples situations qui n'étaient pas prévues ou à adresser.</p> <p>Par exemple, les gens qui circulent en voiture dans le quartier au moment d'une fuite ne sont pas nécessairement les gens qui habitent le quartier ou même la ville. Il n'y a pas de nombreuses issues pour sortir du quartier Notre-Dame. Il peut aussi y avoir des travaux au moment d'une fuite. S'il y a une congestion, les gens en voiture sont pris à un endroit, pendant un certain temps, dans le panache. Si leur système de chauffage fonctionne, cela peut les exposer. À l'époque, il avait donc été réfléchi que les policiers devaient se rendre aux intersections principales et faire la circulation manuellement.</p> <p>Le quartier est essentiellement résidentiel, mais à partir de Murdoch, dans les commerces, des gens y sont pour faire leurs achats. Ils se retrouvent au mauvais endroit au mauvais moment. Les employés dans les commerces ne savent pas toujours comment arrêter le système de ventilation. Dans ces situations, tout est une question de minutes. Il faut réagir très rapidement. Si le SO₂ entre dans un bâtiment, les gens vont être exposés à l'intérieur. C'est</p>	<p>M. Bossé mentionne que plusieurs actions sont prévues pour les situations évoquées. Par exemple, en cas de fuite, la Sûreté du Québec est responsable de la gestion du périmètre. Aucune entrée n'est permise et les personnes circulant dans le quartier sont dirigées rapidement à l'extérieur du périmètre.</p> <p>Pour les commerces, l'approche de communication est différente. Une équipe de la Fonderie va les rencontrer.</p> <p>La Fonderie a fait plusieurs simulations de type « table top » pour établir et tester les cascades de communication. Les équipes sont rendues à faire une simulation réelle. La situation sanitaire avec la Covid rend cela plus difficile actuellement.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<p>pourquoi il importe de faire des simulations, pour savoir si les pompiers vont être en temps pour avertir, si des mesures peuvent être prises rapidement, etc. Avez-vous planifié faire des simulations pour cibler ce genre de problèmes auxquels on ne pense pas de prime abord ?</p> <p>Je sais que certains édifices sont munis de détecteurs de SO₂ qui vont éteindre le système de ventilation lorsqu'ils détectent une certaine concentration. Des détecteurs de ce type sont installés à l'hôpital, qui d'ailleurs est également à proximité de l'usine de filtration de chlore. Je crois qu'ils ont aussi un système de détection de chlore. Est-ce que des actions particulières sont prévues pour l'école Notre-Dame qui n'est pas très loin du périmètre ou pour les garderies? Des détecteurs de SO₂ pourraient être installés aux récepteurs sensibles.</p>	
Q & I 6	
<p>Les fuites de SO₂ plus connues sont à des concentrations de 1 ppm. Dans les scénarios analysés par la Fonderie, on parle de 20 à 100 ppm ou dans le pire des cas de 400 ppm. Il s'agit de concentrations inimaginables. De telles concentrations ne provoquent pas seulement une irritation de la gorge, il s'agit plutôt d'une question de vie ou de mort instantanée.</p>	<p>M. Bossé explique que les scénarios résultent en isographes de concentrations. Les concentrations létales ne sortent pas du périmètre de l'usine. Après ces concentrations, on parle de risques graves à la santé, comme une insuffisance respiratoire chronique. Et plus on s'éloigne des premiers isographes, plus les risques diminuent pour les résidents.</p>
Q & I 7	
<p>Je crois qu'il faut donner aussi des consignes pointues aux citoyens. Par exemple, il ne faut pas mettre sa vie en péril pour aller chercher son chien resté dehors.</p>	<p>M. Bossé mentionne qu'une nouvelle consigne a été ajoutée dans la campagne de communication actuelle, soit celle de ne pas aller chercher les enfants à l'école et à la garderie. Il s'agit d'un réflexe pour les parents, mais cela peut les mettre en danger.</p>
Q & I 8	
<p>J'espère que la campagne de communications va être détaillée, car il s'agit d'un sujet très sérieux. Je n'ai pas l'impression que beaucoup de gens savent comment se comporter si un accident de ce genre survenait. L'information partagée ce soir est très claire, et ce malgré le peu de connaissances</p>	<p>M. Bossé mentionne qu'on ne souhaite jamais qu'un événement de ce genre se produise. L'équipe est pleinement consciente des conséquences potentielles d'un accident.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
que j'ai dans ce domaine. Il faudrait que la Fonderie trouve un mécanisme pour s'assurer que tout le monde ait bien eu l'information et en ait pris connaissance.	M. Roy-Rouleau mentionne qu'il a noté plusieurs des commentaires émis au sujet des communications, qu'il résume en deux volets : maximiser les campagnes d'information et de communications et les répéter dans des délais plus courts.
Q & I 9	
Est-ce que des masques pourraient protéger les personnes dans le périmètre dans une telle situation?	M. Bossé répond qu'au niveau de la sécurité publique lors de la gestion de ce type de risque, les deux mots d'ordre sont isolement et confinement. Des équipements comme des masques ne présentent pas beaucoup d'avantages : ils donnent un faux sentiment de protection, ils demandent de l'entretien, ils ne sont pas adaptés à toutes les physionomies, ils ne sont pas toujours bien utilisés ou ajustés, etc.
Les premiers intervenants qui doivent se rendre sur les lieux pour aider les personnes incommodées, par exemple les pompiers pourraient bénéficier de tels masques.	Un des membres ajoute qu'il existe des masques qui peuvent protéger contre le SO ₂ , à des concentrations autour de 10 à 20 ppm. Il s'agit de masques plein visage, mais il serait peu envisageable que toute la population en ait. Ces masques comportent une cartouche qui a une certaine durée de vie et qui devrait être renouvelée. Il faut beaucoup d'éducation et de sensibilisation pour que les usagers les portent bien.

5. PRÉSENTATION SUR LA RÉGLEMENTATION APPLICABLE SUR LES SOLS CONTAMINÉS PAR LE MELCC

Mme Geneviève Labrie et M. Jean-François Deshaies, tous deux du bureau régional du MELCC, présentent la réglementation applicable sur les sols contaminés. La présentation figure à l'annexe III.

La présentation s'est surtout concentrée à démontrer les différences entre le Règlement sur la protection et la réhabilitation des terrains pour les activités visées (ex. : papeteries, fonderies, stations-service, etc.) et le Guide d'intervention – protection des sols et réhabilitation des terrains contaminés, qui s'applique pour les terrains où il n'y a pas d'activité visée. Voici les faits saillants de la présentation :

- Ce qui s'applique au quartier Notre-Dame est une réhabilitation volontaire.

- Quand la Fonderie souhaite décontaminer un terrain du quartier, elle n'a pas de plan de réhabilitation à déposer au MELCC.
- La décontamination des terrains résidentiels est régie par une entente de décontamination négociée entre la Fonderie et la Santé publique.
- Le seuil de 100 ppm d'arsenic comme déclencheur de réhabilitation d'un terrain résidentiel par la Fonderie n'est pas réglementaire, il provient de l'entente entre la Fonderie et la Santé publique.
- Si une décontamination est amorcée sur un terrain résidentiel, il faut réhabiliter sous le seuil de 30 ppm d'arsenic qui correspond au critère résidentiel, contrairement au 50 ppm applicable aux terrains commerciaux ou industriels.

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 10	
<p>Dans le cadre de l'entente de décontamination des terrains du quartier Notre-Dame, on vise les terrains qui ont atteint le seuil de 100 ppm d'arsenic. Dans ses rapports, la Santé publique parle d'un seuil sécuritaire de 30 ppm. Il semble que la concentration de 30 ppm soit également utilisée par le MELCC. Qui a le dernier mot entre le MELCC et la Fonderie?</p>	<p>Mme Labrie répond que l'entente de décontamination pour les terrains du quartier Notre-Dame est sur une base volontaire et qu'elle prenait fin cette année. La Direction de santé publique et la Fonderie vont probablement devoir s'y repencher. Le MELCC n'est pas partie prenante à cette entente et ce n'est pas une obligation de la Fonderie puisqu'il n'y a pas de cessation d'activité de la part de l'entreprise.</p> <p>Mme Labrie donne un exemple concret d'application de la réglementation pour éclaircir, le tout. Supposons qu'un magasin Canadian Tire ferme ses portes. Il est visé par la réglementation puisqu'il pratiquait une activité à risque d'émettre des contaminants (station-service). Le propriétaire du Canadian Tire doit donc effectuer une caractérisation des sols de sa propriété. Lors de la caractérisation, si une contamination est constatée, un plan de réhabilitation doit être produit et approuvé par le MELCC. Alors, l'entreprise peut commencer à décontaminer le terrain. Si on se rend compte qu'il y a eu émission d'un contaminant chez son voisin résidentiel, il s'agit d'un déclencheur pour faire un processus de décontamination sur terrain résidentiel. Le propriétaire du Canadian Tire doit alors soumettre un avis au voisin l'avisant de la contamination sur son terrain. Dans un dossier comme celui-là, le terrain du voisin serait décontaminé, mais selon le Guide d'intervention et non le règlement. Le seuil</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
	<p>est plus élevé pour un terrain commercial ou industriel.</p> <p>Mme Labrie explique que le choix du seuil dans le cas de la réhabilitation des terrains résidentiels par la Fonderie n'est pas réglementé, car il n'est pas relié à une cessation d'activités ou à un changement d'activités, comme dans l'exemple précédent. Par contre, à partir du moment où l'on décontamine, on doit aller sous le seuil de 30 ppm. La réglementation applicable aux sols contaminés ne comporte aucun élément pour contraindre la Fonderie à changer le seuil de 100 ppm établi dans l'entente.</p> <p>Dans l'exemple précédent, si le propriétaire du Canadian Tire décide de ne pas décontaminer le terrain de son voisin, ce dernier peut entamer des poursuites, il s'agit d'un recours civil.</p> <p>Quand on parle d'ordonnance, on bascule vite dans le volet juridique et non plus dans la réglementation (le légal). Des avocats pourraient mieux vous expliquer comment on monte l'ordonnance, quelles preuves doivent être soumises, etc.</p>
Q & I 11	
<p>Comment fait-on pour qu'il y ait une ordonnance du ministre pour la décontamination? Qui peut demander une ordonnance au ministre?</p>	<p>Mme Labrie explique que le ministre n'a pas recours à une ordonnance puisque la Fonderie décontamine déjà volontairement les terrains du quartier Notre-Dame.</p> <p>M. Deshaies mentionne également que les ordonnances sont rares et sont surtout reliées à des fermetures d'entreprise ou à des délinquances majeures. L'ordonnance est le dernier outil auquel le ministre a recours. Il faut comprendre aussi que ce n'est pas parce qu'une ordonnance est émise que le terrain va être décontaminé rapidement. Les litiges peuvent trainer longtemps.</p>

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
Q & I 12	
<p>On comprend donc que dans le cas des terrains résidentiels, ce qui s'applique émane uniquement de l'entente datant de quelques années entre la Fonderie et la Santé publique. Quand cette entente se termine-t-elle?</p> <p>Cette entente a été signée à la lueur des constats de ce temps-là. Est-ce que la réglementation est maintenant plus précise, a-t-elle évolué? Qu'est-ce qui va s'appliquer dorénavant? Est-ce encore à négocier entre la Santé publique et la Fonderie ou est-ce déjà défini?</p> <p>Est-ce que la décontamination au seuil de 30 ppm est automatique?</p>	<p>M. Deshaies répond que l'entente vient à échéance bientôt. M. Dupont précise qu'en effet le protocole était pour la période 2012-2020.</p> <p>M. Deshaies explique que le seuil de 30 ppm d'arsenic s'applique dès qu'une décontamination est réalisée. Il réitère que tant que la Fonderie ne ferme pas ou ne change pas l'usage, elle n'est pas contrainte de décontaminer.</p> <p>M. Grondin demande ce qui est présenté au niveau de la décontamination des terrains résidentiels dans le plan d'action?</p> <p>M. Dupont mentionne qu'une mesure intermédiaire y est présentée concernant les terrains où des enfants de six ans et moins demeurent. Si le seuil de 30 ppm est dépassé lors d'un échantillonnage, la Fonderie offre la restauration. De plus, dans le plan d'action, la Fonderie offre de décontaminer au seuil de 30 ppm les sites à haute fréquentation pour les enfants, comme les garderies et les écoles. Cette mesure a d'ailleurs été appliquée malgré que le plan d'action ne soit pas encore accepté. Le terrain de l'école du Sacré-Cœur a été décontaminé, car la contamination était au-dessus de 30 ppm, même chose pour une partie du parc Trémoy. Le plan d'action est toujours en attente de la décision du comité interministériel et du ministre. La Fonderie complète certaines mesures à la pièce pendant cette attente.</p>
Q & I 13	
<p>Un participant ajoute que le règlement sur les sols contaminés émane de l'époque où les promoteurs récupéraient des terrains industriels abandonnés pour y construire des logements ou des condos. Le ministère a dû réfléchir pour établir les critères qui permettraient de récupérer ces terrains abandonnés pour les quartiers dévitalisés. La Santé publique a contribué à la réflexion en proposant des formules de seuil par contaminant. Les populations les plus vulnérables devaient être protégées, par exemple les enfants qui jouent</p>	

QUESTIONS ET INTERVENTIONS	RÉPONSES
<p>dehors. Les critères A, B, C ont été créés selon le type d'usage du terrain. Avec les critères, ces enfants ne devaient pas avoir des concentrations supérieures à des enfants non exposés. Dans certains environnements, les contaminants font partie du « bruit de fond ». Il y a des taux naturels de certains métaux.</p> <p>Dans le cadre de l'entente avec la Fonderie, les seuils de 100 ppm pour l'arsenic et de 500 ppm pour le plomb ont été établis en fonction des études faites ici et ailleurs (pour des situations similaires), grâce à une revue de littérature et des résultats d'études de surveillance de l'époque. Plusieurs facteurs peuvent venir jouer sur les critères dans les études sur les enfants, par exemple l'indicateur biologique utilisé, la réelle contribution du sol, etc. C'est pourquoi, compte tenu des nouvelles données disponibles, la Santé publique demande un changement dans les seuils d'intervention.</p>	

6. Calendrier et planification des prochaines rencontres

M. Grondin présente quelques propositions compilées lors d'un sondage pour établir le calendrier et le thème des prochaines rencontres. Les thèmes qui ont été suggérés sont :

- Traitement des signalements/système de gestion des plaintes
- Qualité de l'eau des bassins du Lac Osisko
- Modélisation des retombées de poussières au-delà du QND
- Présentation de l'ensemble des suivis environnementaux réalisés

Un membre suggère d'ajouter un sujet concernant la mise à niveau entre la Fonderie et la Santé publique pour le protocole sur la réhabilitation des sols. M. Grondin mentionne que ce sujet pourra faire partie des suivis réguliers qui reviennent à chaque rencontre puisqu'un point de suivi statutaire est toujours à l'ordre du jour pour le plan d'action. Il est réitéré que le plan d'action, dans lequel il y a des mesures sur les sols, est en attente d'un retour du comité interministériel. Il n'y a donc pas de discussion active avec la Santé publique à ce sujet actuellement.

Il est suggéré d'aborder deux thèmes lors de la prochaine rencontre. Les thèmes pour la prochaine rencontre seront donc : Le traitement des plaintes et le bassin nord du lac Osisko.

La prochaine rencontre aura lieu à la fin de l'automne et un sondage sera envoyé pour que les membres puissent donner leurs disponibilités. M. Roy-Rouleau rappelle que l'objectif serait que le Comité se rencontre une fois par trimestre.

7. VARIA

Aucun point varia n'a été abordé au cours de la rencontre.

8. SOMMAIRE DE LA RÉUNION

ENJEUX ET PRÉOCCUPATIONS	
<input type="checkbox"/>	La récurrence et l'ampleur des campagnes de communication reliées aux mesures AGIR
<input type="checkbox"/>	Les risques à la santé d'une fuite de SO ₂ et SO ₃
<input type="checkbox"/>	Les mesures et outils disponibles concernant les risques d'une fuite de SO ₂ et SO ₃
<input type="checkbox"/>	Le seuil de réhabilitation des sols des terrains résidentiels du quartier Notre-Dame

SUGGESTIONS DES MEMBRES	
<input type="checkbox"/>	S'assurer d'avoir une bonne représentation des membres résidents du quartier Notre-Dame à chaque rencontre (rappels, etc.).
<input type="checkbox"/>	Faire des campagnes d'information et de communication sur les mesures d'urgence AGIR de façon plus récurrente et plus complète (informations détaillées, visuels inclus, consignes claires, etc.) pour les personnes visées par le périmètre de sécurité.
<input type="checkbox"/>	Adopter le seuil proposé par la santé publique concernant la réhabilitation des sols contaminés dans le quartier Notre-Dame.

SUIVIS		
<p>Par la Fonderie Horne :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Faire le suivi auprès du comité de liaison concernant la rétroaction du Comité interministériel sur le plan d'action<input type="checkbox"/> Préparer un point d'information sur la campagne d'information AGIR de l'automne à la prochaine rencontre (porte-à-porte, etc.)<input type="checkbox"/> Informer le Comité de la tenue et des résultats de la prochaine simulation réelle de fuite de SO₂-SO₃	<p>Par Transfert :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Envoyer l'invitation pour la rencontre à la fin de l'automne<input type="checkbox"/> Mettre à jour le site Internet (liste des membres, vidéos corporatives)<input type="checkbox"/> Assurer un suivi pour la représentation du CPE La Ribambelle	<p>Par les membres :</p> <ul style="list-style-type: none"><input type="checkbox"/> Partager l'information présentée<input type="checkbox"/> Vérifier l'intérêt d'autres citoyens pour participer au comité

ANNEXE I - LISTE DES PRÉSENCES

SECTEURS	MEMBRES	PRÉSENTS	ABSENTS
Citoyens	Louise Arsenault		✓
	Martin Cloutier		✓
	Ève Tousignant	✓	
	Claude Boutet		✓
	Daniel Gagné	✓	
	Serge Saucier		✓
	Frédéric Pronovost		✓
Comité de citoyens	Réal Beauchamp – Comité du Vieux Noranda	✓	
Municipal	Denise Lavallée – Conseillère du district Noranda	✓	
	François Chevalier – Ville de Rouyn-Noranda	✓	
Commerce	Louise Giasson		✓
Milieu préscolaire	Lynda Taddio – CPE L’Anode Magique		✓
SECTEURS	PERSONNES-RESSOURCES	PRÉSENTS	ABSENTS
OSBL - Environnement	Clémentine Cornille - CREAT	✓	
Gouvernement du Québec - Réseau de la santé	Frédéric Bilodeau - DSP	✓	
Gouvernement du Québec - Environnement	Geneviève Labrie - MELCC	✓	
	Jean-François Deshaies - MELCC	✓	
Fonderie Horne	Jasmin Roy-Rouleau - Conseiller aux relations avec la communauté	✓	
	Pierre-Philippe Dupont - Directeur du développement durable	✓	
	François Bossé - Surintendant Production	✓	
SECTEURS	OBSERVATEURS	PRÉSENTS	ABSENTS
Gouvernement fédéral	Valérie Lafond - Adjointe de Sébastien Lemire, Député d’Abitibi-Témiscamingue	✓	
Réseau de la santé	Dr. Omobola Sobanjo - DSP		✓
Citoyen (Rouyn)	Luc Martial		✓
AUTRES		PRÉSENTS	ABSENTS
Transfert Environnement et Société	Jacques Grondin, animateur	✓	
	Alexandra Boileau, rapporteuse	✓	

ANNEXE II PRÉSENTATION SUR LES MESURES D'URGENCE (AGIR)

ANNEXE III
PRÉSENTATION DU MELCC SUR LA RÉGLEMENTATION
APPLICABLE AUX SOLS CONTAMINÉS